

N°D20260401_02

DÉPARTEMENT DU
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

CANTON
DE HARNES

COMMUNE
DE ROUVROY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame CUVILLIER, Maire, pour donner suite à la convocation en date du 26 mars 2026, dont un exemplaire a été affiché sur la façade et sur le site Internet de la Mairie.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

CUVILLIER Valérie, BONNET Didier, GRANDSART Frédéric, GORAJSKI Nathalie, GLORIAN Grégory, ORMAN Isabelle, HAJA Manuel, GUEANT Alain, REBOLLO Isabelle, LEDANOIS Pascal, COUELLE Murielle, SIMON Delphine, DERANCOURT Guillaume, GOBERT Arnaud, CANIVEZ Laura, BROEKAERT Ludovic, ZYMNY Alice, DUBOIS Géraldine, COTELLE Mehdi, DANNE Valentin, DELVILLE Jean-Marc, LEROY Doriane, KOCMIRSKI André, PIETON Justine, DE FREITAS Léandre

ÉTAIENT EXCUSÉS :

DENDIEVEL Marjorie, HAUW Sylvie, KARASIEWICZ Lucie, BRIKI Miloud,

Objet :

Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

Pouvoirs:

Madame DENDIEVEL à Monsieur GRANDSART

Madame HAUW à Monsieur DANNE

Madame KARASIEWICZ à Monsieur BONNET

Monsieur BRIKI à Monsieur LEDANOIS

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 25

Monsieur Frédéric GRANDSART est désigné secrétaire de séance

Madame le Maire présente le règlement budgétaire et financier obligatoire avec la nomenclature comptable M57. Celui-ci a pour objectif principal de clarifier et de rationaliser l'organisation financière et la présentation des comptes locaux.

Il décrit notamment les processus financiers internes que la ville a mis en œuvre pour renforcer la cohérence de ses choix de gestion. Il permet également d'identifier le rôle stratégique de chacun des acteurs en présence.

Les modalités de préparation et d'adoption du budget par l'organe délibérant ainsi que les règles de gestion par l'exécutif des autorisations de programme (AP) et des autorisations d'engagement (AE) sont par ailleurs des éléments obligatoires du règlement.

Le présent règlement sera actualisé en cas de besoin et en fonction de l'évolution des dispositions législatives et réglementaires.

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré à l'unanimité,

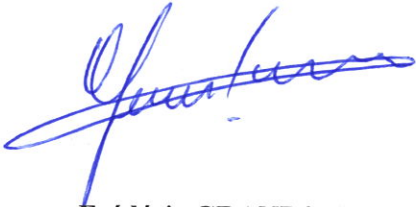
Adopte le Règlement Budgétaire et Financier de la commune

Ainsi Fait et Délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

A ROUVROY, le 7 avril 2026

Le secrétaire de séance,



Frédéric GRANDSART

Le Maire,



Valérie CUVILLIER

